## **DECLARATION**

Soumis aux décisions de la Sainte Eglise, et conformément au décret d'Urbain VIII, nous ne prétendons en aucune manière déterminer le véritable caractère des faits rapportés dans le Messager de Sainte Anne, ni préveuir le jugement de l'autorité apostolique lorsque nous accordons à quelque personnage le titre de saint.

Le l'essager de Sainte Anne paraît à la fin de chaquo mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de doux cents pages.

Prix d'abonnement: 35 centins pour le Canada et les Etate-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paio

## A NOS ZÉLATEURS.

Une remice de 5 centins par numéro est accordée à coute perconne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à colle qui distribue 59 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 ets. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiée sous une scule enveloppe et à une seule adresse.

Toute communication concernant la rédaction doit être adressée au Rév. J. R. Roy, Rédactour; tout ce qui regarde l'administration loit être adressé à M. le Chanoine R. P. Sylvain, Propriétaire, Séminaire de Rimouski, Comté de Rimouski, P, Q. Canada.